

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres afférents au	
Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

*Date de la convocation*  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six  
le 20 mars à 19h00  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de M. ORLOWSKI François, Maire.  
**Présents :** BERNARD Daniel, CHAMPAVERE  
Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie,  
CHERON Aurélie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE  
Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line,  
LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI  
François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie,  
RICHAUD Florian  
**Absent excusé :** AGERON Jérémy  
**Pouvoir :** AGERON Jérémy à LAVAL Fabrice  
**Secrétaire de séance :** MONZON Morgane

N° 2026-20

**OBJET : Election des Adjoints au Maire**

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

**A l'issue du premier tour de scrutin :**

- 15 suffrages exprimés pour la liste de LAVAL Fabrice, GROS Anne-Line, FERERE Dominique et PERUCCA Odile

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- Etit la liste de LAVAL Fabrice, GROS Anne-Line, FERERE Dominique et PERUCCA Odile
- Installe Monsieur LAVAL Fabrice en qualité de premier adjoint, Madame GROS Anne-Line en qualité de deuxième adjointe, Monsieur FERERE Dominique en qualité de troisième adjoint et Madame PERUCCA Odile en qualité de quatrième adjointe.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.**

**Extrait certifié conforme.  
Fait à Le Grand-Serre, le 23 mars 2026**

**Le Maire  
François ORLOWSKI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)